

Je me rends compte que la force et les responsabilités des provinces augmentent sans cesse; il y a lieu cependant de noter que, sauf erreur, pas une seule des neuf autres provinces ne veut d'arrangements de cette sorte. Pas une seule ne veut avoir son mot à dire quant à la façon de distribuer l'argent si cela implique qu'elle devra payer davantage. Voilà pourquoi j'estime que nous devons examiner cette proposition avec soin et que nous devons le faire lorsque nous serons au comité.

Si le gouvernement veut accorder un statut particulier à la province de Québec dans ce domaine, je n'y vois pas d'objection. De fait, c'est ce que nous avons fait avec le Régime de pensions du Canada; nous avons élaboré des mesures législatives permettant à chaque province d'établir son propre régime, sachant pertinemment que seul le Québec allait s'en prévaloir. C'est un arrangement de statut particulier qui a réussi. Si c'est ce qu'on veut dans le cas présent, je prétends qu'on devrait le dire ouvertement, et non pas présenter cela comme une disposition intéressant toutes les provinces, puisque le gouvernement sait bien qu'elle n'intéresse pas les neuf autres provinces.

Si j'en parle ainsi brièvement, c'est que, je le répète, le ministre n'en a rien dit aujourd'hui. Mais le premier ministre, dans sa lettre au premier ministre du Québec, a effectivement déclaré que s'ils pouvaient s'entendre pour prévoir la participation des provinces, la question pourrait se régler au moment où le Parlement serait saisi du bill.

C'est là-dessus que je veux terminer mon intervention. Étant l'un de ceux qui étaient présents en 1944 lorsque cette mesure a été proposée pour la première fois, je me félicite d'être encore à la Chambre alors qu'on relève le montant des prestations autorisées par la mesure, non pas autant que je l'aurais souhaité, mais néanmoins passablement. Cependant, je regrette vivement que le gouvernement ait renié le principe fondamental de l'universalité, le principe selon lequel nous sommes tous sur le même pied. Cette décision me paraît mauvaise et mérite qu'on l'examine attentivement.

C'est pourquoi j'estime qu'il nous faut réexaminer le projet de loi. Nous sommes donc prêts, le moment venu, à l'appuyer à l'étape de la deuxième lecture pour qu'on le renvoie au comité permanent de la santé, du bien-être et des questions sociales. Toutefois, il faudra qu'on l'améliore beaucoup et qu'on s'efforce de rétablir le principe de base des allocations familiales, qui, à mon avis, était si important, avant que ce projet de loi dans sa forme finale ne nous satisfasse.

Je vois que vous vous levez, monsieur l'Orateur, et je vais donc m'asseoir. Je répéterai simplement qu'à mon avis, le gouvernement du Canada avait eu raison d'adopter le concept original qu'il avait adopté à l'égard de la pension de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales, et que le gouvernement actuel a tort de revenir sur sa décision. Ceux d'entre nous qui nous efforçons de faire accepter le principe de l'universalité pour nous tous Canadiens ne faisons pas marche arrière mais, bien au contraire, pensons au Canada de l'avenir que nous souhaitons tous.

• (1530)

[Français]

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je désire prendre part au débat sur le bill C-170, débat qui s'annonce très intéressant. Ce bill est intitulé «Loi prévoyant le versement de prestations à l'égard des enfants». Donc, on prévoit des paiements à ceux qui auront des enfants à leur charge.

Je voudrais tout au début m'associer aux propos tenus par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui, dès le début de son discours, a fait l'historique de la loi autorisant le paiement des allocations familiales, ce qui m'a beaucoup intéressé.

Je me souviens qu'au cours de la crise économique que nous avons connue de 1930 à 1940, les organismes s'intéressant au sort de la population demandaient au gouvernement d'adopter une loi tendant à verser des allocations aux familles canadiennes. Je me souviens également qu'à ce moment-là, des personnes à courtes vues, dénonçant les propos avancés par les organismes ou par les personnes qui les représentaient, accusaient ces gens d'émettre une idée communisante. Il s'agissait, selon eux, de donner de l'argent à des familles sans qu'elles l'aient gagné, d'une façon directe, par un salaire. A leur sens, cela était mauvais et inciterait les gens à la paresse.

Or, nous avons constaté depuis que les allocations familiales n'ont pas donné les résultats escomptés, que la vie a continué d'une façon tout à fait normale, que les paresseux sont demeurés paresseux et que les laborieux ont continué de l'être.

Lors d'un récent débat, j'ai été étonné d'entendre des députés, tant libéraux que conservateurs progressistes s'accuser réciproquement d'avoir fait trop peu dans le domaine de la sécurité sociale.

Monsieur l'Orateur, je pense que c'est peut-être une action normale, dans la politique, que de vouloir souligner qu'on a avancé un peu plus, lorsqu'on était au pouvoir, que pendant que l'autre parti l'était, mais je crois qu'on doit se demander si le Canada, au point de vue économique, est capable de reconnaître davantage les droits de la famille canadienne.

L'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), dans un récent discours, a déclaré que le Canada était le pays le plus avancé dans le domaine de la sécurité sociale. Tant mieux si cela est vrai, si la Providence nous a gratifiés d'immenses richesses, et si les Canadiens sont en mesure de développer ces richesses, de les transformer, pour le bien de la population.

Monsieur l'Orateur, je crois que la famille est la base même de notre société, qu'elle a des droits et que c'est elle qui assure la plus importante production de notre pays, soit celle du capital humain. Si la famille remplit ce rôle, je crois qu'il incombe à l'État de reconnaître davantage ses droits, de lui permettre de s'épanouir, en lui assurant les possibilités financières de mener une vie convenable.

Au fait, pourquoi vivons-nous en société? Je crois qu'on ne s'interroge pas assez souvent là-dessus et que nos jeunes enfants désirent profiter davantage de la vie en société, sans parfois trop réfléchir sur la raison pour laquelle on s'associe.

D'autre part, si nous avons des droits, nous avons également des devoirs. Et même si ce n'est pas rentable au point de vue politique de parler de devoirs et d'obligations, je crois que nous devons quand même le faire.